



COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES

INFO CNA N°115

Décembre 2021

Le lecteur est informé que l'Info CNA est une lettre d'informations commentées dans le but de traiter des questions relatives à l'arbitrage. Il ne s'agit pas d'un organe destiné à notifier l'application des décisions. A cet effet, se référer aux éléments composant le règlement.

Sommaire du n°115 :

- Appels à candidatures
- Quelques points pratiques
- Equipement des archers
- Informations diverses

Appels à candidatures

Programme de formation d'arbitres

La CNA lance un programme de formation pour les arbitres, en vue de l'organisation des JOP à Paris en 2024, et de les préparer à la fonction de juge continental, ainsi qu'à la fonction d'Arbitre National pour les parcours.

La fédération du pays organisateur des JOP, doit fournir en complément des juges internationaux, des juges nationaux. Ces juges doivent connaître parfaitement le règlement, l'environnement Olympique, et doivent maîtriser l'anglais. De plus il est demandé par le COJO la parité.

Au travers d'une formation et d'un accompagnement, la CNA lance plusieurs appels à candidature.

Pour l'examen d'arbitre continental en 2022 (uniquement pour des femmes, le quota des hommes étant atteint) :

- Avoir plus de 18 ans à la date de l'examen de sélection
- Être arbitre fédéral depuis au moins 2 ans

- Etant donné que la limite d'âge fixée par la World Archery Europe est à 65 ans, les candidates ne devront pas avoir plus de 60 ans lors de l'examen en 2022 pour pouvoir assurer au moins 5 ans de services.
- L'anglais est obligatoire à l'écrit et à l'oral.

La sélection se fera par un examen écrit en français pour devenir arbitre national cible suivi d'un examen en anglais. L'obtention des deux examens est nécessaire pour rester arbitre national cible.

Ces deux examens se passeront le même jour au siège de la FFTA à Noisy le Grand début 2022.

Les candidates reçues seront présentées ensuite à l'examen continental en 2022 (lieu et date inconnus pour le moment).

Date limite de dépôt des candidatures : A votre PCRA pour le 10 janvier.

Pour la participation à l'arbitrage des épreuves des JOP :

- Avoir plus de 18 ans à la date de l'examen de sélection
- Être arbitre fédéral depuis au moins 2 ans pour le tir en extérieur
- Maîtriser/avoir des notions de l'anglais (parlé et écrit). Un accompagnement sera étudié pour renforcer la fluidité de l'anglais.

Il faudra être disponible la semaine du 21 au 26 juin 2022, afin de suivre une formation lors de l'étape de coupe du monde à Paris.

Date limite de dépôt des candidatures : A votre PCRA pour le 10 janvier.

Pour devenir Arbitre National de tir Nature/3D :

- Avoir plus de 18 ans
- Être arbitre fédéral depuis au moins 2 ans
- Une bonne connaissance des règlements
- Avoir des capacités à diriger une équipe
- Avoir un bon relationnel avec les organisateurs

Date limite de dépôt des candidatures : A votre PCRA pour le 10 janvier.

Quelques points pratiques

A propos des tenues pour le tir par équipe

Notre règlement précise que les membres d'une équipe doivent avoir la même tenue. L'application de ce point de règlement doit être considéré de la façon suivante

- Les tenues doivent être de la même couleur
- Un des archers (pareil pour le coach) peut porter un short et les autres un pantalon dans la mesure où la couleur reste la même
- Idem pour les tenues contre le froid ou contre la pluie
- Enfin peu importe si certaines couleurs sont un peu passées

Les arbitres doivent considérer ce point avec un peu d'indulgence et se concentrer sur les points importants d'arbitrage.

Tir de barrage en TAE extérieur

Petit rappel : lors d'un barrage les archers sont départagés au plus près du centre dès la première flèche.

La règle qui consistait à tirer une seconde flèche de barrage en cas de deux 10 en arc classique ou deux X en arc à poulies **n'est plus d'actualité**

Procédure et petits conseils en cas de tir de barrage

Avant un tir de barrage l'arbitre doit être vigilant aux points suivants

- Vérifier vos blasons : la croix doit être intacte pour vous permettre d'utiliser votre compas à pointe sèche
- Si vous devez changer le blason d'un des archers, changer aussi celui de son adversaire par équité
- N'oubliez pas de rappeler le fonctionnement du barrage aux archers, certains n'ont pas l'habitude

Au moment d'arriver aux cibles :

- Vous n'êtes pas obligé d'utiliser votre compas ou pied à coulisse si vous pouvez désigner à l'œil nu la flèche la plus près du centre
- Petit conseil : entraînez-vous à la maison ou dans votre club à utiliser vos instruments : ça vous évitera le stress en compétition

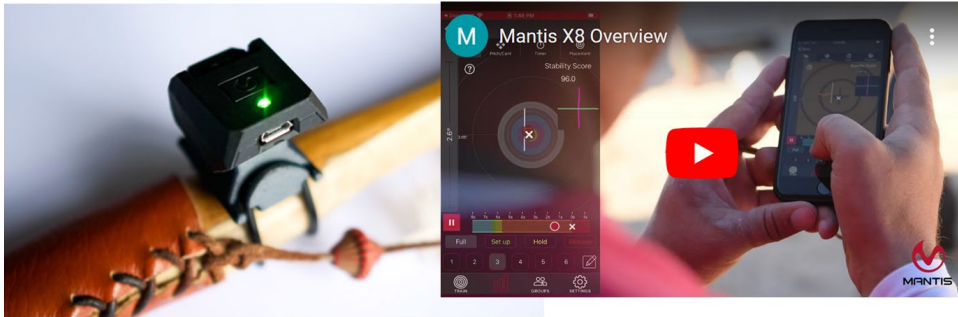
Dernier point, en tir par équipe arc à poulies : en cas de barrage, il convient de ne mettre qu'un seul blason au milieu de la cible. Là aussi évitez de laisser les deux blasons et/ou de laisser les archers choisir (ou d'en choisir un pour eux) : cela vous évitera bien des soucis et des réclamations.

Equipement des archers

Système MANTIS X8

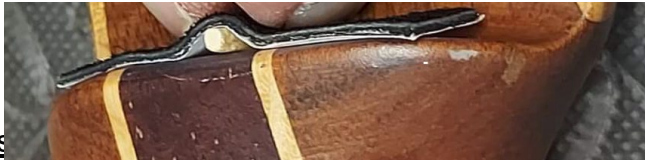
Le dispositif tel que présenté sur les photos ci-dessous permet une analyse très précise des mouvements de l'archer durant les phases de tir. Il permet aux archers de détecter et d'analyser jusqu'au plus petit mouvement durant la traction et le décoche. Il fonctionne via un système Bluetooth et une application sur smartphone. Il peut se monter facilement sur tout type d'arc.

Ce dispositif électronique est bien entendu interdit en compétition quel que soit la discipline et doit être démonté et rangé.



Arcs droits et arcs chasse






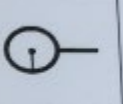
L'ajout d'une allumette sous le tapis tel que montré sur la photo ci-dessous n'est pas autorisé

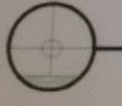
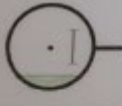
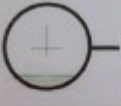
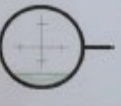
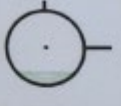

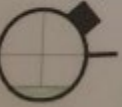
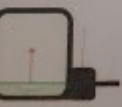
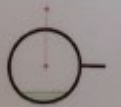
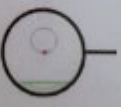



Les scopes

Vous trouverez ci-dessous un petit récapitulatif des différents scopes autorisés ou non sur les arcs à poulies pour les disciplines de parcours

Arc à poulies : viseurs autorisés toutes disciplines

					
a un point	b un anneau	c un point et un anneau	d un anneau et une croix coupée	e un point et une croix coupée	f un point

Arc à poulies : viseurs non autorisés en tir campagne					
					
a une croix à travers l'anneau	b un point et une ligne séparée	c une croix asymétrique	d une croix avec des « échelles »	e un point avec une plume sur le dessus	f une fibre optique dépassant avec un renfort à étage
					
g une croix avec un ajout latéral	h deux fibres optiques	i deux hauteurs de fibre	j un point et un anneau excentré	k viseur à diaphragme	

Para tir à l'arc

Nous côtoyons régulièrement sur nos pas de tir des archers en situation de handicap. Aujourd'hui nos règlements ne précisent que peu de chose sur les équipements autorisés.

La CNA prépare actuellement une version française et adaptée à nos compétitions du « guide de l'arbitre » de la WA. Celle-ci intégrera un chapitre complet sur ce point. En attendant nous vous proposons ici quelques premiers éléments d'information sur le sujet.

Pour les archers utilisant un tabouret

Quand l'utilisation d'un tabouret est autorisée sur la carte de classification de l'archer sachez que le tabouret peut être de n'importe quel type (sans dossier bien sûr) ... mais la surface au sol (pieds de l'archer inclus) est limitée :



Pour les archers utilisant un fauteuil roulant

Pour les archers en fauteuil roulant :

- Le fauteuil ne peut avoir que 4 roues en contact avec le sol
- Les pieds de l'archer doivent être sur les marchepieds (ils ne peuvent être posés au sol ce qui constituerait une aide supplémentaire)
- Le fauteuil ne peut en aucun cas servir d'appui au bras d'arc

- Une sangle est autorisée. Pour certaines catégories l'archer pourra bénéficier d'autres sangles à condition que cela soit précisé sur la carte de classification



ce type d'appui ou de roues additionnelles ne doivent pas toucher le sol lorsque l'archer est sur le pas de tir

Par ailleurs les systèmes de blocage (cales pour éviter au fauteuil de bouger) ou les systèmes de frein sont autorisés.



Informations diverses

Blasons pour tir en salle

Comme le précise le règlement, les anciens blasons comportant les deux 10 (classique et poulies) sont toujours autorisés dans les compétitions FFTA.

Organisation et dérogation

Rappel circulaire 609 du 8 octobre 2021 : Le bureau valide à l'unanimité le prolongement (jusqu'à la fin de la saison en salle) de la dérogation pour désigner l'arbitre de son club responsable du concours qu'il organise.

Tenue des Arbitres

Merci à Dominique OLHMANN d'avoir trouvé une solution pour les arbitres ayants besoins de grandes tailles (moins d'une dizaine de cas après recensement auprès des PCRA). De ce fait nous rappelons que seule la tenue bleue est autorisée pour arbitrer les concours FFTA. Il n'y a plus de dérogation pour la tenue rouge.